

ASSEMBLEE NATIONALE

16 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 636

présenté par
MM. Bonrepaux, Dosière, Derosier, Migaud, Emmanuelli, Idiart, Pajon, Terrasse,
Carcenac, Dumont, Claeys, Giacobbi, Bourguignon, Bapt, Dreyfus, Balligand et Besson
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 82

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Contrairement à la présentation faite par le Gouvernement de cet article, aucun moyen supplémentaire ne serait attribué aux collectivités locales pour le maintien des services publics en zone rurale.

Au contraire, les diverses dispositions proposées dans le cadre du budget pour 2006 représentent une ponction sur les moyens des collectivités, qui s'ajoute à l'asphyxie de leur fiscalité.

Il est donc proposé de supprimer cette disposition.